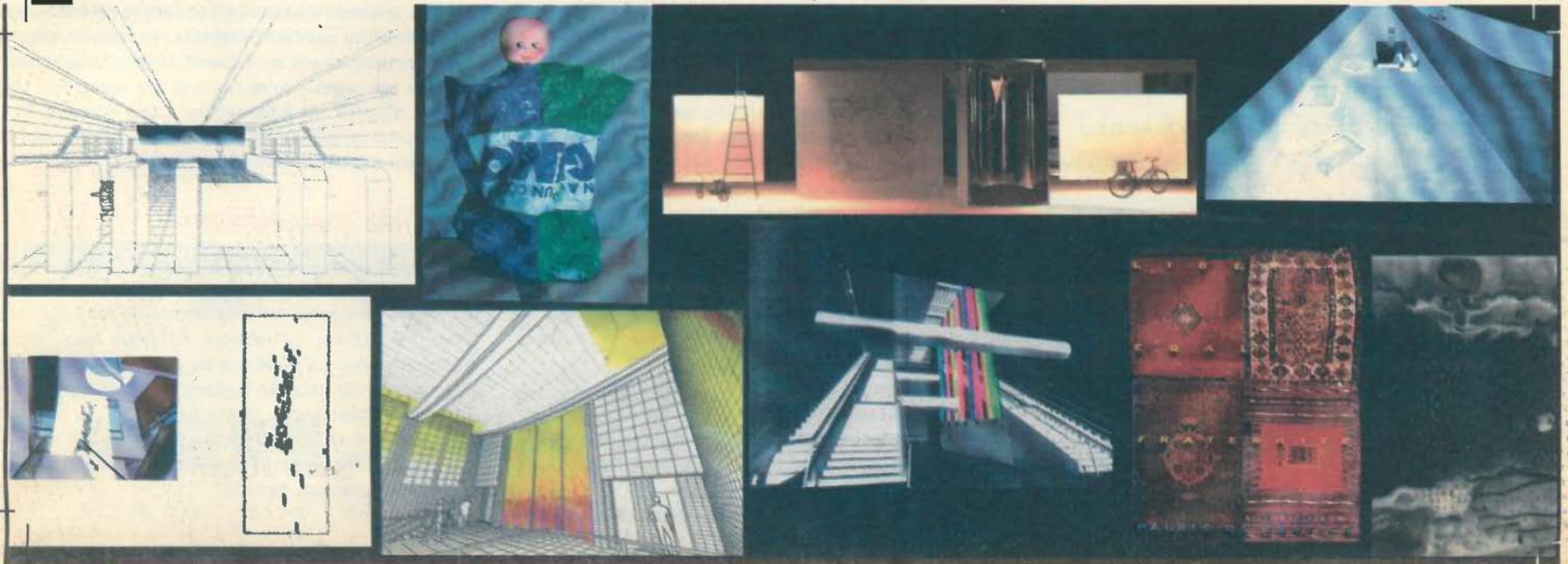


# PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES  
ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

P 6 Projets artistiques de la ligne B du métro



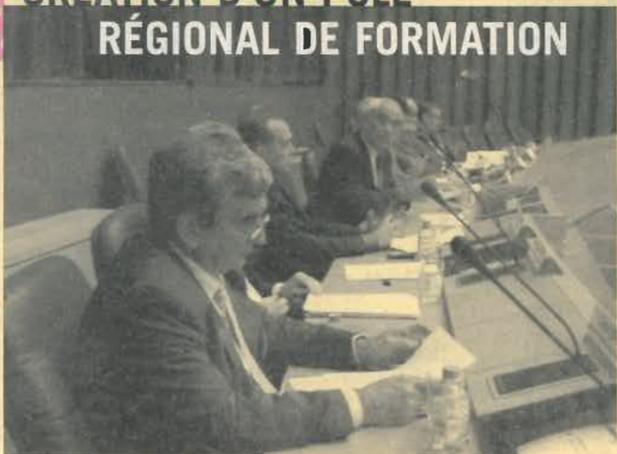
« — L'attention de Jean Rolin, lucide, discrète, ironique, étrangère à tout misérabilisme, nous emmène aux marges de la ville dans cette nouvelle zone; souvent elle éclaire en un contre-jour cruel de nombreux propos tenus actuellement sur la ville. »

P 13

Gérard Ringon, enseignant à l'École d'Architecture de Toulouse.

P 14 ÉCOLES

CRÉATION D'UN PÔLE  
RÉGIONAL DE FORMATION

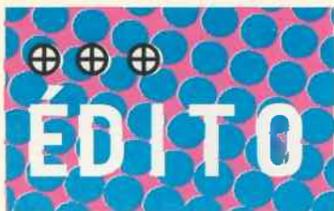


P 12 ASSOCIATIONS

CMAV ; LE MIRAIL,  
MÉMOIRE D'UNE VILLE



# CAHIER DE L'ORDRE



## Le temps des élections est passé ;

les équipes sont en place et il faut se mettre rapidement au travail, que se soit à l'échelon national, régional ou local. Les exigences que manifestent nos concitoyens en matière de qualité environnementale sont légitimes et nécessaires, qu'elles concernent l'air que l'on respire, ce que l'on mange ou ce qui nous permet d'habiter : l'architecture. Ces exigences sont une chance pour les architectes : elles doivent nous positionner comme des interlocuteurs incontournables auprès des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage. Notre investissement autour du drame d'A.Z.F en a été la preuve malheureuse. Cette compétence se nourrit de notre volonté de nous former, de nous informer. Le 7 juin 2002, nous avons officialisé la création du pôle de formation continue des architectes en partenariat avec l'E.A.T et la D.R.A.C. L'information nous permet d'être en contact permanent avec ce qui fait le monde d'aujourd'hui. Elle est devenue indispensable pour nourrir notre métier.

PLAN LIBRE est un des vecteurs de cette information : il est l'émanation du Conseil de l'Ordre et de la Maison de l'Architecture. C'est votre journal et nous l'avons voulu ouvert aux autres : écoles, associations, CAUE, culture... et bien sûr aux architectes, avec les informations administratives, réglementaires, concours, etc...

Ce format et la nouvelle maquette sont un élément de la qualité de l'information que nous souhaitons vous communiquer.

Dans quelques jours ou semaines beaucoup d'entre nous seront en congés. Je leur souhaite de bonnes vacances et bon courage aux autres.

Joseph Almudever.

## CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Les architectes trouveront joint à ce numéro, le fascicule réalisé, dans le cadre de l'interrégion, avec Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Limousin, sur le code des marchés publics et les marchés de maîtrise d'œuvre.



## INTERNET

### 1 : CRÉER VOTRE SITE

Internet est une vitrine de plus en plus consultée. Inutile aujourd'hui d'être un professionnel du web ou de dépenser des fortunes pour y figurer. L'Ordre vous permet de créer vos pages perso en quelques clics. Dès aujourd'hui, suivez le guide et lancez-vous.

Bienvenue dans le site des architectes. C'est le moment ou jamais de vous connecter au site de l'Ordre si vous ne le connaissez pas encore : [www.ordredesarchitectes.org](http://www.ordredesarchitectes.org) Pointez sur votre région.

Cliquez sur le signet du haut : votre site.

Vous disposez alors de trois possibilités :

\_vous inscrire simplement dans la base de données grand public

\_créer votre propre site

\_créer un lien vers votre site, si vous en possédez déjà un.

**Figurer simplement dans la base de données grand public** : donnez vos coordonnées et références afin de figurer au catalogue des architectes.

**Créer gratuitement votre « mini site » pour présenter votre**

**agence** : ces pages perso vous permettent de préciser la composition de votre équipe, vos références et de présenter un portfolio de vos réalisations. Pour cela, vous devez simplement vous enregistrer dans la base et remplir les champs qui vous sont proposés. La mise en page se fait automatiquement au moment de la mise en ligne.

**Modifier vos pages** : votre site une fois enregistré, vous pourrez modifier les informations à tout moment. Vous devrez pour cela indiquer votre e-mail et votre mot de passe pour retrouver votre fiche.

### 2 : EINFO : ABONNEMENT

Sur le site [www.ordredesarchitectes.org](http://www.ordredesarchitectes.org), vous pouvez découvrir des actualités professionnelles, les concours, les petites annonces, les programmes de formation proposés par l'Ordre. La rubrique juridique vous permet d'accéder à des informations de référence, grâce à un moteur par mots clés. De nombreux documents ou sites intéressants sont à votre disposition.

Vous pouvez aussi vous abonner gratuitement à l'einfo en choisissant la liste des rubriques que vous désirez recevoir (actualités, concours, agenda, ...).

## EXPOSITIONS D'ARCHITECTURE DANS LE MONDE

### « GAUDIN 2002, ANNÉE INTERNATIONALE GAUDI À BARCELONE. »

Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'architecte est marqué par un vaste programme d'activités organisées par la Mairie de Barcelone, la Generalitat de Catalogne et le Ministère espagnol de la Culture et des Sports. Plusieurs expositions sont programmées dans la ville :

Jusqu'au 18 août 2002	Musée National d'Art de Catalogne	«Jujol designer»
Jusqu'au 27 septembre 2002	Centre de Culture Contemporaine de Barcelone (CCCB)	«L'univers de Gaudi»
Jusqu'au 27 septembre 2002	Musée d'Histoire de la Cité	«Gaudi. Expériences, espaces, géométrie, structure et construction.»
Jusqu'au 29 septembre 2002	Fondation Caixa Catalunya La Pedrera	«Gaudi, Art et design.»
Jusqu'au 29 septembre 2002	Fondation Francisco Godia	«Peintres et sculpteurs amis de Gaudi»
Jusqu'au 29 septembre 2002	Musée national d'Art de Catalogne	«Arts industriels sur les affiches modernistes»
Jusqu'au 30 décembre 2002	Palau Güell	«La vie au Palais : Eusebi Güell et Antonio Gaudi, deux hommes et un projet.»
Jusqu'au 31 décembre 2002	Parc Güell	«Gaudi et le Parc Güell»
Jusqu'au 31 décembre 2002	Musée du Temple de la Sagrada Familia	Architecture et nature
Jusqu'au 31 décembre 2002	Musée du Temple de la Sagrada Familia	«Le laboratoire de Gaudi. Gaudi et son atelier»
Jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2003	Collège officiel des architectes de Catalogne	«Les architectes de Gaudi»

Renseignements : Tél : 00 34 933 017 775 - fax : 00 34 933 161 060  
e-mail : [Infocub@mail.bcn.es](mailto:Infocub@mail.bcn.es) - site : [www.gaudi2002.bcn.es](http://www.gaudi2002.bcn.es)



# MAÎTRISE D'ŒUVRE 1993-2000

## ZOOM SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

**L**e recensement des consultations publiques de maîtrise d'œuvre mené par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) depuis 1993 permet notamment de mesurer sur huit ans les évolutions en matière de concours et de consultations simplifiées, en nombre et par domaine de construction. Les résultats du premier trimestre 2001 donnent une tendance pour l'année 2001.

Voici les extraits des chiffres et commentaires de la MIQCP  
Texte intégral bientôt disponible sur : [www.archi.fr/MIQCP](http://www.archi.fr/MIQCP)

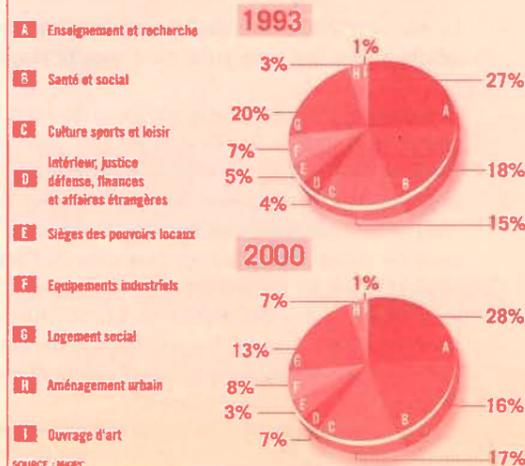
### 1000 concours par an

Le nombre de concours de maîtrise d'œuvre, après une légère baisse entre 1993 et 1996, se maintient, depuis, à un niveau très constant de l'ordre de 1000 concours par an. Le premier trimestre 2001 confirme cette tendance. En 2000, il y a généralisation des concours sur esquisse ou "esquisse+" (90% des concours contre 65% en 1993, et 84% en 1994). Par ailleurs on assiste sur les huit ans à une explosion des consultations simplifiées dont le nombre a été multiplié par plus de quatre. Il sera intéressant de voir l'évolution sur les années 2001 et 2002 après l'entrée en vigueur du nouveau Code des Marchés Publics. Ce dernier relève le seuil de publication pour les porter au niveau des seuils européens (130 000 € ht pour l'Etat et 200 000 € ht pour les collectivités territoriales) et lie le seuil non plus au montant d'un seul marché mais aux montants cumulés de plusieurs marchés si les prestations sont déclarées homogènes au regard de la nomenclature qui vient de sortir (arrêté du 13 décembre 2001).

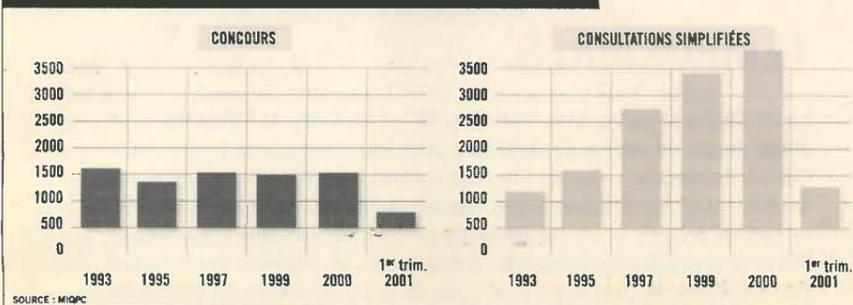
### Réhabilitation minoritaire

Après avoir constaté, entre 1993 et 1997, une hausse importante et constante des opérations de réhabilitation (de 26 % à 45 %), on assiste, depuis 1998, à une inversion de tendance, avec un retour de la réhabilitation à 36 % en 2000. Sur la période 1993-2000, on note peu d'évolution des consultations par domaine de construction. Les opérations des domaines enseignement et recherche, santé et social, culture, sports et loisirs représentent près de deux tiers des consultations. Le logement social représente 13 % en 2000 contre 20 % en 1993.

### CONSULTATIONS PAR DOMAINE DE CONSTRUCTION



### NOMBRE DE CONCOURS ET CONSULTATIONS SIMPLIFIÉES



## RÉSULTATS

## PRIX PRITZKER

### 2002

L'architecte australien Glenn Murcutt, 66 ans, vient de remporter le prix Pritzker, considéré comme le prix "Nobel" de la profession. Le président de la fondation Hyatt qui parraine ce prix, a souligné le caractère exceptionnel de son œuvre : "ses travaux ne sont pas sur une grande échelle, les matériaux qu'il utilise sont tout à fait ordinaires et il travaille seul".



POUR ÉCRIRE  
DANS PLAN  
LIBRE APPELÉZ  
LA MAISON DE L'ARCHITECTURE  
AU → 05 61 53 19 89

## APPEL À PROJETS SNAL / PUCA

Thème : « Quand le lotissement retrouve le chemin de la Ville ».

Lancé par le Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (SNAL) en partenariat avec le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) cet appel à projets a suscité 14 candidatures d'équipes pluridisciplinaires associant un aménageur à un architecte, un urbaniste, un paysagiste, un géomètre-expert, un bureau d'études et un constructeur de maisons individuelles. Pour la délibération du jury, ont été sélectionnées six équipes travaillant à la conception de lotissements denses sur des sites de 1 à 2 ha. Il s'agit de :

- \_Urbanisme contemporain (Pascale & Christian Poirot) dans le centre-bourg de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne), associés à Anne Reychman (agence BCDE) ;
- \_Safim (Jean-Pierre Couratier) sur le site de l'Ardoise à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), associé à Jean-Michel Dumas ;
- \_Sater et ARP Foncier (François Rieussec et Robert Durand) sur le domaine de Carrel à Léguevin (Haute-Garonne), associés à Jean-Pierre Ribes (agence Arua) ;
- \_Sabrina Genesis (architecte urbaniste) sur le quartier du Soufre à Frontignan (Hérault), associée à Humbert David ;
- \_Anne Sistel (architecte urbaniste) sur le lotissement communal du Capdalliech à Courmonteral (Hérault), associée à Daniel Andersch (UTOP'archi) ;
- \_Aménagement Terre et Littoral «Terre Océane» (Jean-Marc Pertué) et Saint-Herblain Développement (Christian Giboureau) sur un lotissement communal de Saint-Herblain (Loire-Atlantique), associés à Gérard Kerouedan (architecte urbaniste de la ville).

## PLAN LIBRE

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées  
Mensuel

Société d'édition : Première Réponse  
Espace Saint-Aubin-36 rue Riquet  
31000 Toulouse  
Tél : 05 34 40 60 32  
Fax : 05 34 40 69 31  
Dépôt légal à parution  
Registre du commerce : RCSB 414 832 089  
N° commission paritaire en cours

Gérant - directeur de la publication : André Gerome Gallego  
Directeur de l'information : Joseph Almudever  
Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig  
Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier  
Comité de rédaction : Alain Bayle, Nathalie Bruyère, Joëlle Cumin, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Tiné, Philippe Vigneu.

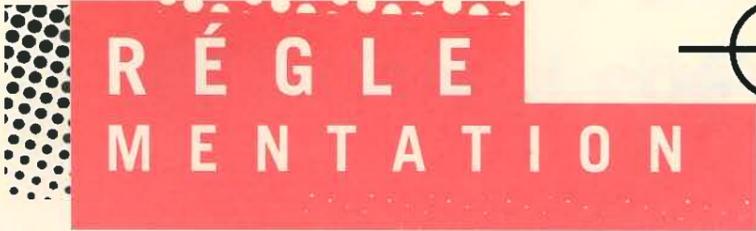
Ont participé à ce numéro : Stéphane Gruet, Guy Claverie (directeur de la communication au SMTC), Sylvie Veyrac-Coulet (SMAT), Gérard Ringon, Guy Pottier et Jacques De Pablos (EAT).

Informations Cahier de l'Ordre : Huguette Sié  
Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras.  
Coordination : Chrystel Dirat  
Impression : SRI

### Pour écrire dans Plan Libre :

contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées  
11, boulevard des Récollets  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél : 05 61 53 19 89  
Fax : 05 34 31 26 69  
e-mail : CROAMP@wanadoo.fr

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.



# RÈGLE MENTATION



## ERRATUM

sur le texte : "démarchage à domicile et contrat d'architecte", paru dans Plan Libre n°2, a été omise l'information suivante :

Un arrêt de la Cour d'appel de Rennes en date de mars 2000 soumet le contrat de maîtrise d'œuvre aux dispositions du Code de la Consommation relatives au démarchage à domicile lorsque le contrat est conclu au domicile du maître de l'ouvrage. (la suite sans changement)

## GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Le décret n°2002-642 du 29 avril 2002 en son article 3 lève une ambiguïté du dispositif Hoguet.

Par ce texte, la Chancellerie corrige le décret du 20 juillet 1972 en limitant la dispense de justificatifs au seul exercice par les architectes de l'activité de gestion immobilière. A cette occasion, elle fait bénéficier de la dispense, non seulement les architectes et les sociétés d'architecture, mais encore les agrées en architecture inscrits à l'Ordre. A noter que le Code de Déontologie n'admet l'exercice de l'activité d'administrateur de biens que sur les immeubles dont les travaux d'entretien sont confiés et sous réserve d'une déclaration au Conseil Régional de l'Ordre.

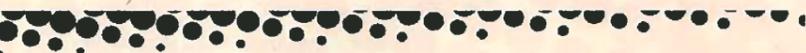
L'obtention de la carte "transactions" reste subordonnée aux exigences d'aptitude professionnelle requises par le décret du 20 juillet 1972 :

\_obtention de certains diplômes,  
\_soit à la fois possession de certains diplômes et pratique professionnelle de un ou de deux ans.

## PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES CONSTRUCTIONS TEMPORAIRES

La loi SRU a introduit dans l'article L-421-1 du Code de l'Urbanisme un alinéa créant un permis de construire pour les constructions temporaires. Cet alinéa dispose : « lorsque la construction présente un caractère non permanent et est destinée à être régulièrement démontée et réinstallée, le permis précise la ou les périodes de l'année pendant lesquelles la construction doit être démontée. Dans ce cas, un nouveau permis n'est pas exigé lors de chaque réinstallation de la construction. Le permis de construire devient caduc si la construction n'est pas démontée à la date fixée par l'autorisation ».

En cas de doute sur l'interprétation de ce texte à l'occasion d'une opération donnée, il faut interroger les services de la mairie concernée pour être sûr de prendre en compte les pratiques locales et prévenir ainsi tout risque de différend.



## APPLICATION DE L'ARTICLE 31 DU NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS :

### OBLIGATION DE DÉCORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Le décret n°2002-677 du 29 avril 2002 précise le champ d'application et les procédures à appliquer suivant les montants.

A l'exception de certains projets qui seront définis par arrêté interministériel et qui par leur nature ne justifient pas l'installation d'une œuvre d'art, la décoration des constructions publiques s'applique aux opérations immobilières de construction et d'extension de bâtiments ou de réalisation de travaux de réhabilitation faisant suite à un changement d'affectation, d'usage ou de destination dont l'Etat et les collectivités territoriales sont maîtres d'ouvrage.

Plafonné à 2 millions d'euros, le montant ttc des sommes affectées à cette exigence culturelle est égal à 1% du montant ht prévisionnel des travaux (hors dépenses de VRD et d'équipement mobilier) prévus dans l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre. L'enveloppe financière consacrée à la décoration inclut également le coût des prestations de conception, de réalisation, de transport et d'installation des œuvres ainsi que les indemnités allouées aux candidats ayant remis un projet. Sont, en revanche, exclues les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à l'intégration de l'œuvre dans l'ouvrage.

Il appartient à la personne responsable du marché (PRM) d'arrêter son choix. Toutefois, en fonction du budget consacré à la décoration, elle doit s'entourer de différents avis :

- \_1 montant < à 10 000 € ht : la PRM consulte le maître d'œuvre, l'utilisateur de l'ouvrage et le directeur régional des affaires culturelles, avant de commander ou d'acheter une ou plusieurs œuvres d'art à des créateurs vivants.
- \_2 montant > à 10 000 € ht et < à 90 000 € ht : un comité artistique, saisi par le maître d'ouvrage dès l'approbation de l'avant-projet sommaire, élabore le programme de la commande artistique et en précise notamment la nature et l'emplacement. Après avoir consulté un ou plusieurs artistes, le comité fait une sélection au regard des projets remis. Il les soumet au maître de l'ouvrage qui choisit le candidat retenu.
- \_3 montant > à 90 000 € ht : la PRM arrête son choix dans les mêmes conditions après sélection par le comité artistique. Toutefois, la proposition du comité doit être soumise pour avis à la commission artistique régionale et à la commission artistique nationale lorsque l'importance ou le caractère novateur d'un projet le justifie. La commission nationale est, en outre, saisie si la maîtrise d'ouvrage de l'opération immobilière est assurée par une administration centrale, un service à compétence nationale ou si l'opération immobilière se situe hors du territoire national. Ces commissions disposent d'un délai de 3 mois à compter de leur saisie pour émettre un avis sur les projets qui leur sont soumis. A défaut de réponse dans ce délai, le maître d'ouvrage peut choisir l'un des projets retenus par le comité artistique.





## APPLICATION DE L'ARTICLE 46 DU NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS :

### DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS

L'arrêté du 26 février 2002 fixe le modèle de formulaire Urssaf. Seul le candidat retenu doit fournir, avant la notification du marché, les pièces justifiant du paiement des impôts et cotisations.

Cette nouvelle demande de certificat de versements de cotisations et de fournitures de déclarations des candidats attributaires d'un marché public ou des candidats à une commande au moins égale à 3000 € (Cerfa 11943\*01, modèle S.2353a) sera accessible prochainement sur le site [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr).

## APPLICATION DE L'ARTICLE 56 DU NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS :

### DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE PASSATION

Le décret n°2002-692 du 30 avril 2002 précise les conditions dans lesquelles doivent se faire les échanges d'information par voie électronique. La personne publique, si elle décide de mettre à disposition sur un réseau informatique les documents tels que règlement, cahier des charges, etc..., doit préciser dans l'avis d'appel public à concurrence les modalités d'accès. Quelle que soit la procédure, les personnes intéressées doivent pouvoir consulter et archiver ces documents.

La personne publique peut accepter la transmission des candidatures et des offres par voie électronique. Cette décision ainsi que les modalités de la transmission sont mentionnées dans l'avis d'appel public à concurrence ou dans la lettre de consultation.

Dans le cas où une offre est susceptible d'entraîner la transmission de documents volumineux, la personne publique peut autoriser les candidats à envoyer leur offre sous la forme d'un double envoi : transmission de leur signature électronique sécurisée puis l'offre elle-même. Dans ce cas, le délai qui peut séparer les deux opérations est indiqué par la personne publique mais en tout état de cause, il ne saurait excéder 24 heures.

## INTEMPÉRIES

### PROLONGATIONS DES DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le décompte de la prolongation du délai d'exécution d'un marché qui a subi une interruption causée par des intempéries inclut les jours non-travaillés tels que les dimanches, les jours fériés et, éventuellement, le samedi, si ce jour est chômé par l'entreprise.

En application de l'article 19.22 du CCAG-Travaux, la durée de la prolongation est égale au nombre, réellement constaté, de journées au cours desquelles le travail a été arrêté du fait des intempéries, en défalquant, le cas échéant, le nombre de journées d'intempéries prévisibles indiqué dans le CCAP du marché. En conséquence, il convient pour déterminer la date d'expiration du délai d'exécution de constater le nombre exact de jours ouvrés où le chantier a été interrompu et d'en retrancher le nombre forfaitaire de jours intempéries fixé au CCAP. La prolongation du délai est obtenue en ajoutant à ce solde les jours normalement non travaillés de la période qui suit la date d'expiration initiale du marché.

## SOCIAL

## D'IMPORTANTES MESURES POUR LES CONJOINTS

Le Parlement vient d'adopter en faveur des conjoints d'importantes dispositions instamment attendues (Loi n° 2002-73 du 17/01/2002 - art. 46). Elles concernent un statut pour le conjoint d'un professionnel libéral qui pourra apporter une collaboration reconnue, à condition :

- \_de ne pas percevoir de rémunération à ce titre,
- \_de ne pas exercer par ailleurs une activité excédant un mi-temps,
- \_d'en avoir fait la déclaration personnelle et volontaire auprès de l'URSSAF.

Il est alors réputé conjoint collaborateur du professionnel libéral. A ce titre il pourra recevoir du chef d'entreprise des mandats exprès et limitativement définis pour des actes relatifs à la gestion et au fonctionnement courants de l'entreprise, mandats révocables par déclaration faite, à peine de nullité devant notaire, le conjoint présent, dûment présent ou dûment appelé. Il sera soumis à l'obligation du secret professionnel sous peine de voir mise en jeu sa responsabilité civile en cas de manquement.

Cette qualité de conjoint collaborateur confèrera la possibilité d'adhérer à titre volontaire aux régimes de retraites obligatoires des professionnels libéraux, avec rachat éventuel.

Les modalités d'application seront fixées par décret.

Ce statut, accordé depuis longtemps aux conjoints des autres catégories indépendantes, représente une avancée historique. La réforme des règles successorales : c'est un grand changement qui prend en compte l'évolution profonde de la société et de la famille tout en se rapprochant de la législation de la plupart des pays européens qui réservaient à leurs conjoints survivants un sort meilleur que celui de notre droit.

Elle remonte le conjoint survivant dans l'ordre successoral, en renforçant ses droits notamment en l'absence d'enfants ou de l'un ou des deux parents.

De plus la loi reconnaît le droit au maintien dans le logement conjugal, et un droit de secours en cas de besoin. Elle établit, par ailleurs, une stricte égalité entre enfants légitimes, naturels et adultérins.

**Renseignements :** UNACOPL, Mme Régine Noulain.  
Tél: 01 45 66 96 17 et 01 44 11 31 50  
Fax: 01 44 11 31 51

# ADHÉSION

### Bulletin d'adhésion et d'abonnement 2002

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

Professionnels **20 €**

Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) **10 €**

(Le règlement de l'adhésion est à effectuer par chèque et à retourner à :  
Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 11, boulevard des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4)

# PROJETS ARTISTIQUES

Plan Libre présentera en deux parties les projets des artistes lauréats pour les stations de la ligne B du métro Toulousain. Dans ce numéro, voici des extraits des textes d'intentions et des documents graphiques présentés au concours par les artistes, pour la première moitié de la ligne : Université de Paul Sabatier, Pharmacie, Rangueil, Saouzelong, Saint Agne, Empalot, Saint Michel, Palais de Justice et Carmes, (Les résultats du concours pour la station de Ramonville ne sont pas encore connus).

## IDENTITÉ DIVERSITÉ ET LUCIDITÉ

La difficulté est de penser et de construire l'espace public sans le réduire à la simple addition des intérêts particuliers. En introduisant l'esthétique dans une fonction sociale (le droit au déplacement), les collectivités regroupées au sein du SMTC veulent cimenter les valeurs de la collectivité.

La première ligne du métro de l'agglomération toulousaine posait dès sa conception, la question des nécessités culturelles et fonctionnelles. Un rapide examen fait apparaître la sédimentation traduisant l'atomisation des diverses tâches successives. Tout d'abord, le designer donnant les grandes lignes directrices des stations, puis l'architecte et l'ingénieur, enfin, l'artiste. Cette pratique, outre la progressive complexification au plan juridique et administratif, a constitué une permanence de risques de délais et de coûts non respectés, mais aussi une tentation à retenir des solutions créant le plus grand consensus et où le parti pris esthétique se trouve minimisé. Il fallut alors bien des convictions pour en éviter les pièges... Afin d'assumer à la fois la dimension symbolique d'un grand projet urbain ainsi que la cohérence des diverses sensibilités s'y exprimant, il a été décidé qu'un architecte conseil définisse les intentions esthétiques de la ligne B.

Atelier 13 a fourni une réponse à la fois simple et ambitieuse : un choix de matériaux (verre et lumière) et thématique (le lien social) ; le maître de l'ouvrage posant comme principe la conformité avec l'esprit de la ligne A sur le parti pris de l'art contemporain.

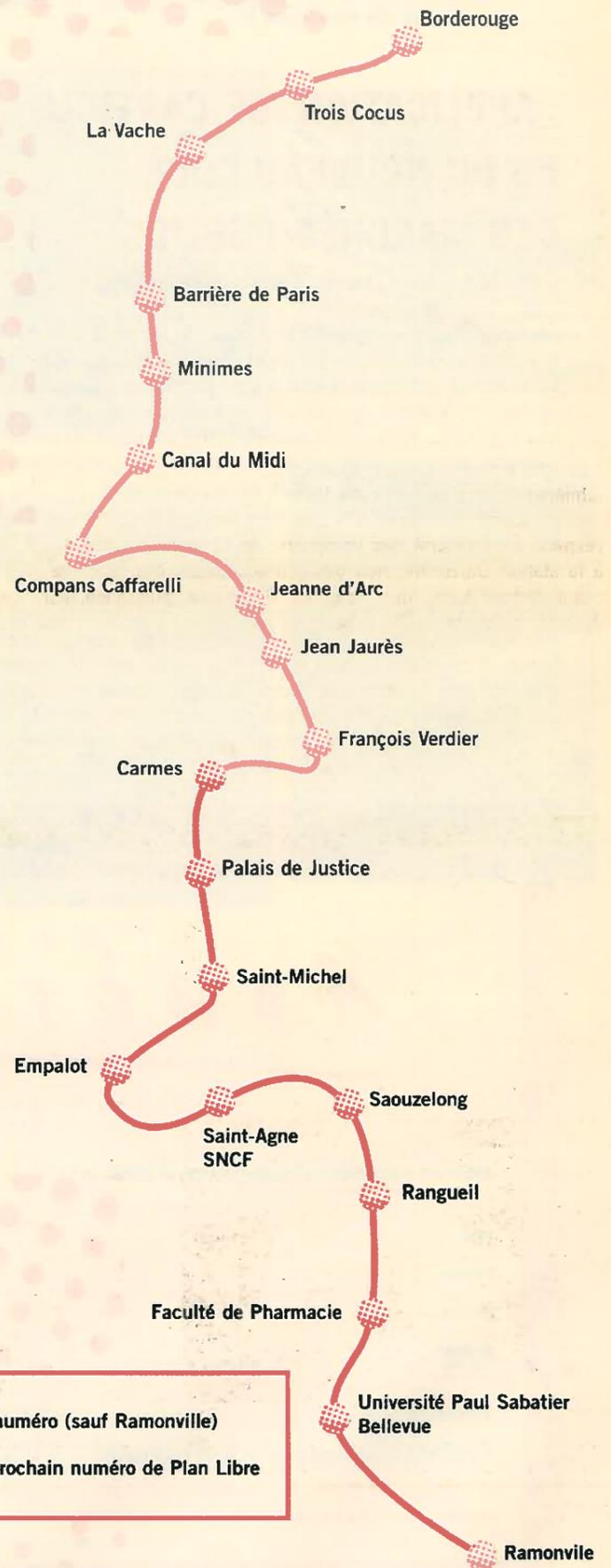
Souvent déconcertant, ce dernier, ainsi que les 20 artistes retenus après concours, proposent un intéressant changement de perspective pour une pratique esthétique : démocratiser la culture certes, mais surtout réaliser la démocratie culturelle. Simple jeu de mots ? Non, mais mettre plutôt la culture à la portée de tous et aussi reconnaître la diversité des cultures en acceptant les particularismes ; favoriser, en somme, l'émergence d'un type de société multi et interculturelle.

Par ses choix, Tisséo-SMTC valide le passage d'une "posture esthétique" vis-à-vis de l'art à une "logique culturelle". Ce modèle prend place dans le contexte des nouvelles technologies (voir les propositions de Sophie Calle à Jeanne d'Arc et de Pierrick Sorin à la station des Trois Cocus). Ces exemples illustrant le dépassement voulu de la stricte logique des besoins, ont une réelle implication "pratique" et tiennent compte des mutations en cours. Elles sont tout au long de la future ligne, associées à des propositions plus référencées (Roman Opalka à l'Université Paul Sabatier, Patrick Corillon à François Verdier, par exemple) en fonction des possibilités de lecture par le voyageur selon son terreau socio-culturel.

Né des travaux des architectes, des ingénieurs et des artistes, le métro de l'agglomération toulousaine détermine dit-on, un "art de vivre". Dans un contexte de crise sociale, l'assignation de l'art à l'exercice de la vie suppose que le quotidien des citoyens soit déjà réfléchi dans un cadre esthétique. Ce qui est loin d'être le cas...

En l'espèce, "l'art de vivre" souhaité ne semble dépendre ni des artistes, ni des ingénieurs, ni des architectes mais certainement du débat qu'il sauront initier.

Guy Claverie  
Directeur de la Communication SMTC.







## Station Saint Agne SNCF

Il s'agit là de partager une expérience physique, un déplacement transversal, doublé d'un travelling plus ou moins long sur nos réalités quotidiennes. Le projet se décompose en quatre scènes, comme quatre mouvements possibles d'une pensée.

Le premier "tableau" nous met en présence d'un écran de verre dépoli, serti d'un périmètre de miroir. En surimpression, un report sérigraphié fait apparaître une échelle et un tricycle. Il s'agit là de mettre en tension l'idée d'une autonomie naissante avec la représentation symbolique d'une ambition en quête d'accomplissement. A proximité immédiate, le plan du quartier sérigraphié au dos d'un verre dépoli à l'acide, rappelle la réalité du lieu et nous renvoie à nos stratégies quotidiennes. Vient ensuite "l'espace de dilatation" où un miroir déformant concave nous convoque pour une expérience "d'élévation", imagée. Dans la diagonale supérieure de cet espace, un cerf-volant en verre thermophormé mercurisé retient en suspend notre image le temps d'un instant. La quatrième scène reprend le principe de l'écran, cette fois de taille panoramique, avec en incrustation sérigraphiée l'image d'un vélo. Il nous revient d'y projeter un souvenir lointain ou plus immédiat. Tout simplement de convenir de la date de la prochaine balade, à la faveur de cet interstice laissé entre les présences mêlées d'êtres réunis dans une rame de métro, l'instant d'un battement, entre réalité et fiction. Ces quatre scènes se veulent être des images résiduelles que l'on peut s'accaparer tour à tour au gré de nos humeurs. Une image fugitive, à choisir en conformité avec nos épopées quotidiennes.



**Artiste lauréat :** Nicolas Herubel (Bourges)

**Architectes :** Michel Sartre / Claude Mauget / Anne Mondine



**Artiste lauréat :** Daniel Dezeuze (Sète)

**Architectes :** GPA Vincent Defos du Rau / Jean-Luc Mamar

## Station Empalot

Le puits de cette station est le plus profond de la ligne B, ce qui place l'artiste plasticien devant la responsabilité prioritaire d'accompagner visuellement, dans la descente comme dans la montée, les usagers, et cela à tous les niveaux du trajet.

Les six échelles dont le titre est "Echelles A.D.N., code 1,2,3,4,5, et 6" font allusion à la représentation génétique de l'A.D.N., mais ici interprétée d'une manière libre, (sans communauté humaine). Nous sommes en fait dans un espace contemporain avec des œuvres dont le souci formel l'emprunte aussi bien à la calligraphie qu'à la peinture répétitive, ou au baroque ornemental de la "pattern painting", dans une synthèse stylistique à la mesure de ce vaste lieu. Lumière, verre, lien avec le centre de Toulouse où d'autres néons répondent en écho, font de la station Empalot l'efflorescence lumineuse d'un réseau souterrain où la notion de transport s'allie le plaisir visuel.

## Station Saint Michel

L'orientation essentielle de ce projet consiste en l'introduction d'une œuvre d'art plastique et visuelle dans l'architecture et le milieu environnant, sous la forme d'éclairages, qui indexe quelque chose de l'identité de cette architecture et de ce milieu de leur relation intérieur/extérieur et quelques-unes de leurs fonctionnalités les plus basiques.

Ces éclairages, sur le mode de la lumière projetée directionnelle et focalisable, révèlent ainsi certains traits de la texture, de la constitution, de la forme, de la structure et de certains usages de la situation investie, tout en révélant dans le même temps l'événement, l'acte et le signe de l'exposition de quelque chose aux yeux de quelqu'un, ici, le passant ou l'usager. Le hall d'accès de la future station de métro "Saint Michel", présente comme principales caractéristiques, en ce qui concerne la réception potentielle d'œuvres d'art, le fait de posséder une forme clairement conique, un volume à la fois profond et lisible, et d'une façon générale, une clarté assez importante dans tout l'ensemble de l'espace.



**Artiste lauréat :** Michel Verjux (Paris)

**Architectes :** SCP Branger & Romeu

## Station Palais de Justice

Notre point de départ était le nom de la station Palais de Justice. L'œuvre a le caractère d'un jeu de mots car nous avons ajouté à la devise de la Révolution Française une nouvelle parole : Palais de Justice.

Évidemment, la nouvelle parole ne fait pas partie de la triade traditionnelle; elle marque le lieu, la station de métro où l'on se trouve mais en même temps elle dénote aussi l'institution qui assure la mise en vigueur des trois principes constitutifs de la démocratie moderne. La fonction principale de cette institution est donc de régler les trois idéales en temps et en espace réels. La base de ces paroles est représentée par 4 tapis de taille 4m x 3m provenant de 4 cultures différentes. Nous avons songé aux pays mondialement réputés pour la fabrication de tapis, à savoir l'Europe, Turquie, pays arabes, africains, sud-américains et indiens. Le choix du tapis est dû à ses connotations diverses : il implique le sol, domicile, mouvement et même le vol (dans des contes de fées)... mais il reflète aussi l'hétérogénéité culturelle et nationale des passagers dans le métro. Le côté esthétique y est également très important; les tapis doivent être de bonne qualité (afin de monter toute leur diversité et beauté) et doivent former un ensemble, un tableau.



**Artistes lauréats :** Jean-Paul Mareschi (Paris)

**Architectes :** Joseph Almudever / Christian Lefebvre

## Station Carmes

L'effet recherché sera celui d'un planétarium ou d'une voûte céleste illimitée. Quatre termes (ou thèmes) commandent une telle décision. Ils seront creusés et développés au cours de la réalisation de l'œuvre originale installée dans la station "Carmes".

-1 Le format, qui revêt l'aspect d'une voûte de verre dont le "développé" est de trente cinq mètres de long par quatorze mètres de largeur, suppose un travail sur la transparence et la lumière.

L'œuvre se présentera comme un vitrail de 500 m<sup>2</sup>. Elle sera travaillée à l'aide de cire translucide, de suie et d'écritures noires et rouges. Elle sera enchassée entre deux plaques de verre, par un système de "clipage" rendu possible par la structure proposée par les architectes de la station.

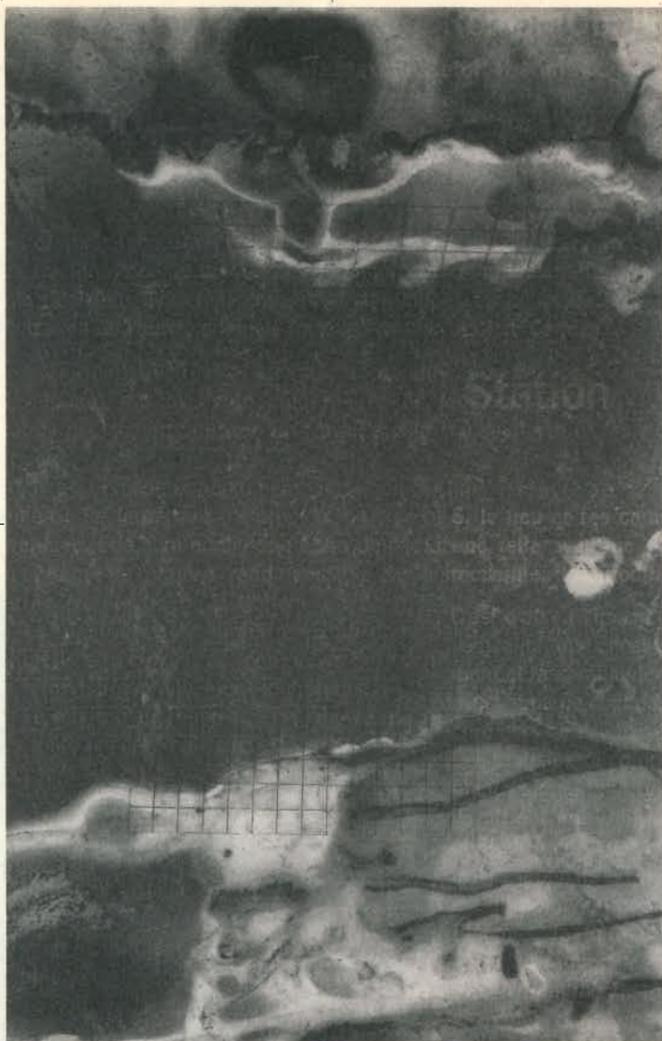
-2 Le quadrillage de la verrière, qui correspond à la partition naturelle et récurrent de mon œuvre par trame et par séquences de formats rigoureusement identiques.

-3 Le mode d'appréhension de l'œuvre qui sera découverte non pas toute entière, mais successivement, puisque l'usager du métro accèdera aux quais par un escalier roulant.

Un tel "parcours architectural" situe d'emblée l'œuvre dans la durée, et fera d'elle profondément une expérience du temps. Une telle œuvre supposera de la part du voyageur une participation intense, corporelle et visuelle, puisque son déchiffrement se fera dans la durée et le déplacement. Ce caractère de traversée, c'est-à-dire, de mise en mouvement continu de l'œil du visiteur devra être prise en compte dans l'exécution des figures inscrites dans l'œuvre.

-4 Le nom de la station "Carmes" ne saurait non plus être indifférent dans les choix aussi bien thématiques que plastiques engagés dans l'œuvre. En effet, comment ne pas laisser résonner pleinement en son sein, l'œuvre du plus illustre des Carmes : Jean de la Croix, et son poème; "la nuit obscure".

Le nom de la station évoque immédiatement le thème nocturne, mais aussi, comme le fait Jean de la Croix dans son poème, sa transformation en la pure lumière.



**Artistes lauréats :** Groupe Irwin (Slovénie)

**Architectes :** SCP Corlouer & Linares

# CONCOURS



Type	Opération	Maître d'ouvrage	MO Délégué/ Conducteur opération	MO Délégué / Conducteur Opération Architectes juré (*)	Equipes Lauréates
Réf.	Construction d'un nouveau groupe scolaire à Saint-Paul-de-Jarrat (09)	Mairie de Saint-Paul-de-Jarrat	Dde 09	Christian Péral	Gérard Marti / Anne Puyol
Réf.	Construction d'un immeuble à usage de bureaux à Varilhes (09)	District du Canton de Varilhes	Dde 09	Jean-Pierre Charrière	Scp Espagno - Milani / Bet Stega
Réf.	Rénovation des menuiseries intérieures et extérieures et des faux-plafonds (suite à l'explosion AZF) à l'Université Paul Sabatier à Toulouse (31)	Mairie de Toulouse	—	Frédéric Airoldi	Joseph Almudever / Christian Lefebvre / Otce
Réf.	Construction d'un gymnase et d'un centre de loisirs sans hébergement près du nouveau Collège de Villeneuve Tolosane (31)	Mairie de Villeneuve Tolosane	—	CROA non sollicité	Joseph Almudever / Christian Lefebvre / Otce
Réf.	Restructuration du Restaurant Universitaire de l'Arsenal de l'Arsenal (CROUS) de Toulouse (31)	Rectorat de Toulouse	Sac.Im	Roger Poulachon	Jean-Philippe Loupiac / Nicole Roux-Loupiac
Ref.	Réalisation d'un lotissement sur un terrain de 41 000 m2 environ à Carbonne (31)	Mairie de Carbonne	—	CROA non sollicité	G.C.A.U
Réf.	Restructuration des bâtiments de travaux pratiques de chimie comprenant environ 4 170 m2 à l'Université Paul Sabatier de Toulouse (31)	Université Paul Sabatier	—	Marie-Martine Lissarrague	José Khorsi / Francis Ordonneaud / Technisphère
Esq. A	Construction du lycée de Fronzon (31)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	Cogemip	Pascal Servin / Philippe Guilbert	Séquences
Réf.	Réhabilitation de la Maison de l'Université Toulousaine (31)	Conseil Général 31	—	CROA non sollicité	Jean Painvin / Elisabeth Fouquet / Ingénierie Studio
Esq. B	Réalisation d'un centre de tri de déchets ménagers recyclables (8000 à 9000 tonnes/an) et de locaux administratifs à Auch (32)	Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés à Auch	Sem Gers	Marie Gay / Marylène Kerlovéou	Philippe Chambon / Franck Mevel / Scp Guilhem
Esq. C	Construction de 80 lits de soins de longue durée à l'Hôpital Local de Lectoure (32)	Hôpital Local de Lectoure	Dde 32	Marie-Béatrice Azéma / Luc Monnin	Sarl Sauvagé - Harter / Scp Calvo - Tran Van
Réf.	Restructuration de l'immeuble Bruchet et réalisation d'une passerelle de liaison avec l'Hôtel de Préfecture à Auch (32)	Ministère de l'Intérieur	Dde 32	Dominique Alet	G.C.A.U. / Bet PEI / Bet Setes / Sarl Astragale (économiste)
Réf.	Construction d'un groupe scolaire à Parisot (81)	Mairie de Parisot	Sem 81	Philippe Cirque	Max Faramond
Réf.	Démolition de 50 logements (tranche ferme) et construction de logements sociaux (tranche conditionnelle) «Mazicou» à Albi (81)	OPHLM 81	—	Patrick Cayrou / Christian Péral	Georges-Henri Ser / André Théron
Réf.	Réhabilitation en site occupé de 87 logements sociaux «Le Pigné» à Lavaur (81)	OPHLM 81	—	Patrick Cayrou / Christian Péral	Luftü Ozdamar
Réf.	Réhabilitation en site occupé de 77 logements sociaux «Jeanne d'Arc» à Mazamet (81)	OPHLM 81	—	Patrick Cayrou / Christian Péral	Marie-Thérèse Cayzac-Bénézech
Réf.	Construction d'une école maternelle à Puylaurens (81)	Mairie de Puylaurens	Sem 81	Marylène Kerlovéou	Max Faramond / Beterem Ingénierie
Réf.	Résidentialisation de la cité des Chaumes à Montauban (82)	OPDHLM 82	—	Philippe Albinet / Didier Médale / Pierre Rella	Philippe Laborderie / Serge Capmas / Jean-Louis Rouges

## ERRATUM

Une erreur de la rédaction s'est glissée dans la composition de l'équipe lauréate de la consultation lancée pour l'aménagement et la valorisation du site archéologique des Fieux à Miers. (Plan Libre n°2)  
**Il fallait lire :** Claude de Vesins / Barthélémy Dumons / Sylvie Assassin-Dumons / Fabienne Joyes-Clément



# LE MIRAIL, MÉMOIRE D'UNE VILLE

HISTOIRE VÉCUE DU MIRAIL DE SA CRÉATION À NOS JOURS.

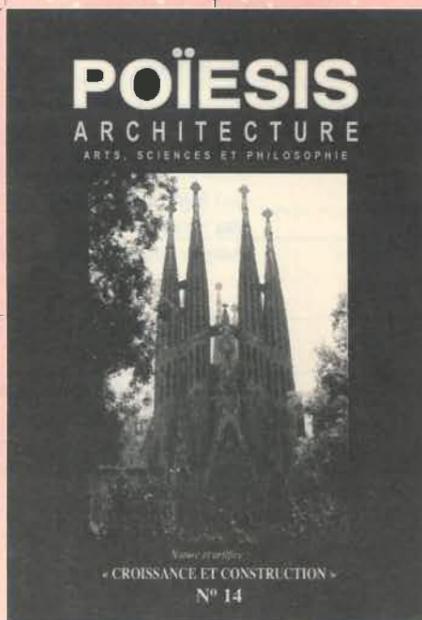
CENTRE MÉRIDIONAL DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE. Du 13 juin au 14 septembre 2002 (sauf mois d'août).

«Il n'y a pas de plante sans racines, il n'y a pas de ville sans histoire.» Georges Candilis.

**C**ette exposition souhaite rendre témoignage des trente-cinq premières années de l'existence du Mirail, véritable nouvelle ville à sa création, devenue aujourd'hui un grand quartier de Toulouse parvenu à un tournant de son histoire. Il s'agit non seulement d'évoquer la genèse d'un projet hors normes et l'histoire d'une ville qui continue aujourd'hui de se transformer, mais de témoigner de l'histoire vécue par ses habitants au fil des trente-cinq années de son existence, dans ses dimensions sociales, économiques, culturelles et politiques qui font de la ville une cité. La reconnaissance des habitants et de leur histoire étant posée au commencement de toute cohésion sociale et de toute intégration urbaine, ce programme a pour vocation d'aider à la prise de conscience de la nécessaire unité d'une communauté urbaine face au défi d'un développement urbain durable et équitable. Il s'inscrit dans la programmation du Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville, qui souhaite contribuer par un travail sur la mémoire collective à fonder une plus grande cohésion et participation des habitants au devenir de leur ville. Cette exposition mêlera les aspects historiographiques du projet de ville et de sa réalisation à la mémoire subjective et collective de ses habitants au travers des images, des témoignages vécus et du rappel des temps forts de cette existence dont il nous appartient de rappeler les dimensions positives. Exposition et rencontres organisées en partenariat avec le CAUE 31, avec la participation de l'association Le Comac, de l'École d'Architecture de Toulouse, du Centre Interuniversitaire d'Etudes Urbaines de l'Université du Mirail (CIEU), du Centre Régional de Documentation Pédagogique, du Centre Culturel Alban Minville, de Cavale-Mounède, des habitants et des associations du Mirail, avec le soutien du Ministère de la Culture.



**Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville**  
Ouvert du mardi au samedi de 10h à 19h entrée libre  
5, rue Saint Pantaléon 31000 Toulouse  
Tél : 05 61 23 30 49 - Fax : 05 61 21 90 53  
<http://cmav.free.fr>



## POÏESIS

**Architecture, arts, sciences et philosophie.**

Revue semestrielle (240 pages) éditée par l'A.E.R.A.  
Abonnement 81,6 € pour 4 numéros, et en librairie 20 € pour 1 numéro.

**n°14 : Nature et artifice**

Vient de paraître

### Sommaire

**Rencontre :** avec Gilles de Sermadiras dans les Jardins d'Eyrignac.

**Actes du séminaire :** «Croissance et construction» avec : Jean Lacoste, philosophe; Bruno Queysanne, philosophe; Yann Nussaume, architecte; docteur EHSS; Philippe Madec, architecte.

**Arts - Architecture I :** Cabanes de Laurent Millet : Naissance d'un monde.

**Actuelles - Inactuelles :** textes anciens et récents qui font écho aux actes et au thème du numéro (Aristote, Paul Valéry, Louis I. Kahn, Paul Klee, Max Loreau, Alain René Huygues, Matila G. Ghyka, René Thom, Ernst Bloch, Carlo Emilio Gadda, Emile Verhaeren, Paul Blanquart).

**Arts - Architecture II :** Gaudí par Andrés Donato : La révolte de l'âme.

**Etudes et correspondances :** Textes de Daniel Le Couédic, Jean-Claude Vigato, Estéban Guert.

**...Vu par... :** Cartes blanches données à des photographes sur le thème du numéro.

**Photographies de :** Jean Dieuzaide, François Pons, Rachel Brown, Jacques Pierre, Hervé Dangla & François Serveau.

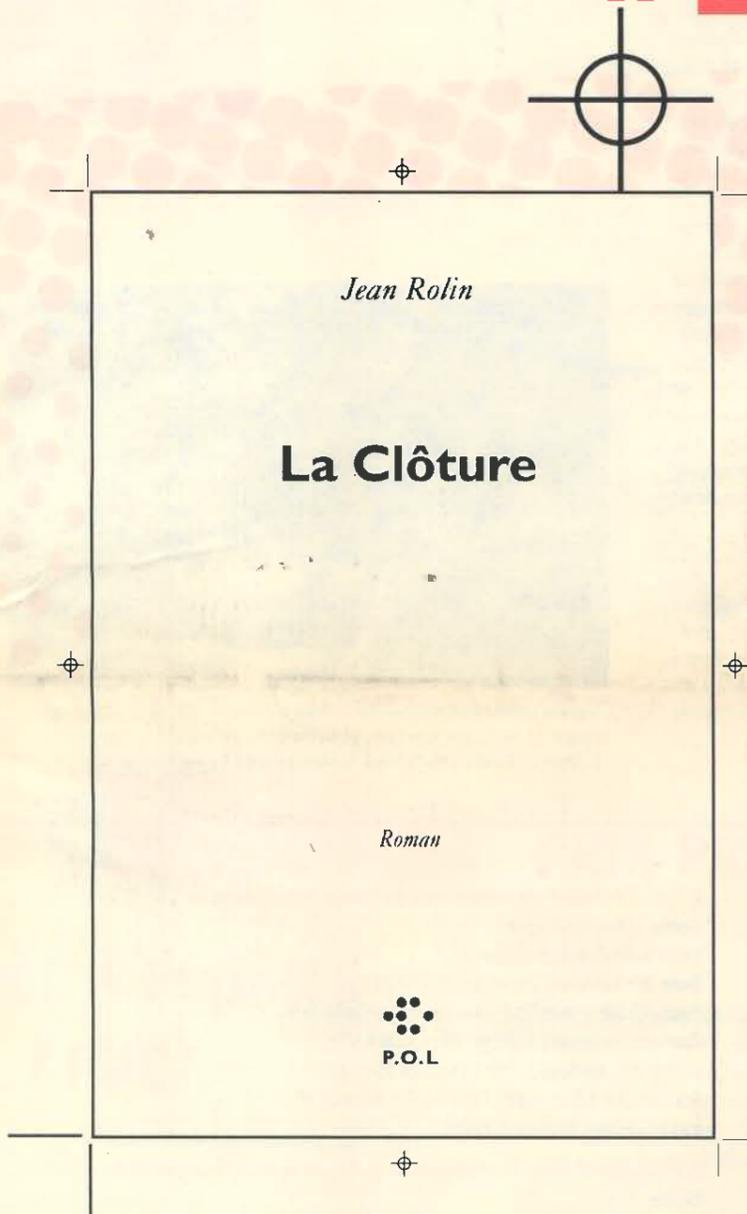
**Cahier Critique :** Une œuvre exceptionnelle : le Musée Guggenheim de Bilbao.



## JEAN ROLIN,

### « LA CLÔTURE ».

PARIS, POL, 2001.



**Avec La Clôture, Jean Rolin continue à arpenter notre époque et ses lieux, comme il l'avait déjà entrepris dans "Zones et Traverses".**

**L**e livre s'ouvre sur un saisissant paysage urbain qui se déploie vers la limite nord de Paris, depuis le campanile de la mairie de Pantin jusqu'à la cheminée de l'incinérateur de Saint Ouen, sous le regard d'un homme installé à la fenêtre d'un hôtel situé au bord du périphérique entre la Porte de la Villette et celle de Pantin. Détail ironique, cette scène se déroule le 31 décembre 2000 : d'être ainsi regardé en ce moment de changement de siècle que d'aucuns ont voulu considérer comme historique, ce paysage peut-il en être métamorphosé ? De 1998 à 2001, Jean Rolin a arpenté les boulevards des Maréchaux, de la porte Saint Ouen à celle de Pantin. Le récit de ces marches semble se fragmenter en de multiples tableaux où s'entremêlent diverses échelles temporelles et spatiales : description de paysages urbains, rencontres, conversations, événements, bribes d'histoire, scènes de rue et de café, arrêts dans les hôtels. Ces déambulations sont scandées par la compagnie du maréchal Ney. Au départ comme Rolin le reconnaît lui-même, le projet de ce livre semble passablement confus et l'enchevêtrement entre l'histoire de Ney et les déambulations sur le boulevard qui porte son nom, nous entraîne parfois dans des dérives fantastiques, qui sont peut-être le fait de tout marcheur urbain qui voit la ville et en même temps

la rêve. Au gré des déplacements du marcheur et des points de vue qui s'offrent à lui, son regard balaye tout ce secteur nord de Paris à la frange de la banlieue où s'inscrivent des repères qui reviendront tout au long du livre, le périphérique et l'échangeur de la Porte de la Chapelle, la tour Daewoo, la tranchée des voies ferroviaires venant de la gare de l'Est, le canal Saint Denis. Mais son regard s'arrête aussi sur le détail d'un mur qui porte encore la trace d'un ancien slogan, sur un square où de vieilles dames viennent nourrir douze chats errants, sur le cerisier de la gare de Pantin déjà entrevu qui a fleuri avec l'arrivée du printemps. Sous la plume de Jean Rolin, personnages et lieux se répondent en d'intimes correspondances, se confrontent parfois jusqu'au tragique. A la Porte de la Chapelle le soir du 12 juillet 1998, la terrasse du Celtic « où se mêlaient tous les peuples de la terre » s'était métamorphosée. Le long des boulevards, l'interminable manège des prostituées venues d'Europe de l'Est, d'Afrique et d'ailleurs se termine tragiquement pour une jeune Bulgare retrouvée assassinée en novembre 1999 sur le talus de la rue de la Clôture en bordure des voies de chemin de fer. A quelques pas de là, un homme a installé sa caravane à l'intérieur d'un pilier qui soutient le périphérique ; la vie exceptionnelle de cet homme se dessine au travers des bribes de conversation échangées lors des rencontres. Arrêtons nous encore sur une scène du livre, la dernière, le regard de Rolin s'y concentre. Le soir du solstice d'été à la Porte d'Aubervilliers, une femme africaine vêtue avec élégance fait la queue dans une sorte de tunnel attendant avec d'autres personnes d'être reçue le lendemain dans un centre pour sans-papiers ; cette femme lit et Rolin aimerait connaître le titre de ce livre qui mérite « d'être lu dans des conditions si précaires ». L'attention de Jean Rolin, lucide, discrète, ironique, étrangère à tout misérabilisme, nous emmène aux marges de la ville dans cette nouvelle zone ; souvent elle éclaire en un contre-jour cruel de nombreux propos tenus actuellement sur la ville.

Gérard Ringon  
Enseignant à l'École d'architecture de Toulouse.

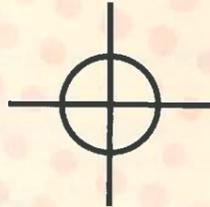
Blaett 7570. Plaha.Librer.20020 Page 4 1

# CRÉATION D'UN PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION

## PÔLE RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES DE COMPÉTENCES EN FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS DE L'ARCHITECTURE ET DU CADRE DE VIE

**A**près une création en septembre 2001, le 7 juin 2002, une convention de partenariat a été signée entre la direction régionale des affaires culturelles, représentée par son directeur Richard Lagrange, le conseil régional de l'ordre des architectes, représenté par son président Joseph Almudever, l'école d'architecture de Toulouse, représentée par son directeur César Juvé afin d'agir en commun et en cohérence pour concrétiser en région l'action conduite au plan national par la direction de l'architecture et du patrimoine ceci afin de répondre ainsi aux attentes des professionnels de l'architecture et du cadre de vie de Midi-Pyrénées concernés par l'évolution de leurs métiers et soucieux de bénéficier, comme tout citoyen, de l'organisation de la « formation tout au long de la vie ». Le pôle régional Midi-Pyrénées de compétences a pour mission de favoriser le rapprochement entre les acteurs pluridisciplinaires qui œuvrent sur et autour du bâti d'une part, et les porteurs de compétences d'autre part, nécessaires à l'évolution des différents domaines, de conception et de réalisation, de l'œuvre architecturale globale tant publique que privée. Le pôle se doit d'être opérationnel au travers de son offre de produits, mais aussi au travers de sa capacité à favoriser les réflexions et la production des informations que favorisent les débats organisés au sein de la communauté des acteurs et intervenants. Il faut pour cela que cette nouvelle structure légère soit un lieu de partage et d'écoute des détenteurs de compétences et des intervenants professionnels, afin d'être en situation d'évoluer en permanence face aux besoins exprimés, mais aussi face aux évolutions des méthodes, des techniques ainsi que des attentes humaines et sociales des individus, des groupes et des collectivités publiques. Le pôle est animé par un comité de pilotage pluridisciplinaire, co-géré par les trois signataires de la convention. Il a pour objet de rassembler et de construire une proposition large d'offre de formations adaptées aux différentes professions qui produisent ensemble la « Cité » dans les domaines : de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme ; dans leurs dimensions : technique, économique, sociale et humaine. Les formations offertes par le pôle s'inscrivent dans 3 familles :

**approche globale** des produits ciblés de formations centrées sur le « bâti » et son environnement,  
**approche prospective** tant en méthodologie qu'en technique, voire en matière réglementaire,  
**approche expérimentale** en matière d'action pluridisciplinaire tant avec les autres professionnels du secteur qu'avec les donneurs d'ordres publics et privés (notamment avec les regroupements de toute nature de communes et collectivités publiques). Le pôle de compétences dispose d'un outil commun agréé, dénommé centre interprofessionnel de formation continue de l'architecture (CIFCA). Ce centre est une composante de l'établissement public école d'architecture de Toulouse et il co-gère avec le conseil de l'ordre des architectes Midi-Pyrénées. La journée du 7 juin 2002 a permis de présenter le recueil des formations qui sera envoyé à tous les membres de l'ordre des architectes Midi-Pyrénées.



Jean-Louis Chauzy, Président  
du Conseil économique et social régional.



De gauche à droite : César Juvé, Directeur de l'École d'Architecture de Toulouse, Joseph Almudever, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, Richard Lagrange, Directeur régional des Affaires Culturelles, et Martin Malvy, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

## CALENDRIER DES FORMATIONS

### 1 PRATIQUES PROFESSIONNELLES

#### 1.1 Haute Qualité Environnementale

**Durée :** 24 jours de formation dont 2 jours pour deux voyages.  
**Prix :** Module 1 : compris 1 voyage régional : 920 € ttc  
Module 2 : compris 1 voyage régional et le voyage européen : 1380 € ttc  
**Contact :** Pierre FERNANDEZ, directeur du laboratoire GRECO  
Tél : 05 62 11 50 44 - Fax : 05 62 50 49 - e-mail : pierre.fernandez@toulouse.archi.fr

#### 1.2 L'architecte et la maison individuelle (à livrer)

**1.3 Utilisation du bois dans la construction**  
**Durée :** Module 1 : 3 jours - Module 2 : 3 jours  
**Programmés :** 4<sup>e</sup> trimestre 2002 sur Tarbe  
**Prix :** Module 1 : 480 € ttc - Module 2 : 480 € ttc  
**Contact :** M. GILBERT - Mme CHARPENTIER  
Centre National du Bois (CNDB), 56, bd de l'Embouchure 31200 Toulouse.

#### 1.4 Organisation Pilotage Coordination (O.P.C.)

**Durée :** Module 1 : 2 jours - Module 2 : 3 jours  
**Prix :** Module 1 : 480 € net de taxe - Module 2 : 960 € net de taxe  
**Contact :** Maurice CARADANT - MC Formation - 3, rue des Charrons 31700 Blagnac  
Tél : 05 61 15 79 93 - Fax : 05 61 15 79 92

#### 1.5 L'architecte et les chantiers du patrimoine

**Durée :** 12 jours étalés sur 6 mois, à raison d'un jour tous les quinze jours.  
**Prix :** 228,67 € ttc  
**Contact :** Jean-Louis PAULET - Dominique VIDAL-GOTTI. CAUE 32

#### 1.6 Patrimoine : nouveaux usages, nouvelles contraintes

**Durée :** 8 jours, à raison de 2 jours par mois  
**Prix :** 228,67 € ttc  
**Contact :** Jean-Louis PAULET - Dominique VIDAL-GOTTI. CAUE 32

### 2. EXERCICE DE LA PROFESSION ET DU MANAGEMENT DE L'AGENCE

#### 2.1 De l'échange de documents au travail collaboratif

**Durée :** Module 2 jours  
Deux à trois sessions par an  
**Date 1<sup>re</sup> session :** 28 et 29 juin 2002  
**Prix :** 400 € ht par stagiaire pour l'intégralité du séminaire  
**Contact :** Anne KOSTROMINE LAURENTI  
2, rue du Stade 31320 Castanet-Tolosan  
Tél : 05 34 66 62 97 - Fax : 05 34 66 62 98  
e-mail : kostro@laurenti.com

#### 2.2 Gestion d'agence : pratiques et outils de suivi, d'analyse et de prévision

**Durée :** 1 jour  
**1<sup>re</sup> session :** 4 octobre 2002  
**Prix :** 250 € ht par stagiaire pour l'intégralité du séminaire  
**Contact :** Anne KOSTROMINE LAURENTI  
2, rue du Stade 31320 Castanet-Tolosan  
Tél : 05 34 66 62 97 - Fax : 05 34 66 62 98  
e-mail : kostro@laurenti.com

### 3. CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

#### 3.1 Sécurité Protection Santé

**Niveau 1 - prix :** 2400 € - durée : 15 jours (6 x 2 jours et 1 x 3 jours)  
**Mise à jour niveau 1 :** prix : 1100 € - durée : 15 jours  
**Niveau 2 :** prix 1 680 € ht - durée : 10 jours (5 x 2 jours)  
**Contact :** Maurice CARADANT - MC Formation - 3, rue des Charrons 31700 Blagnac  
Tél : 05 61 15 79 93 - Fax : 05 61 15 79 92

#### 3.2 La réhabilitation du bâti ancien privé : de l'étude préalable au financement

**Durée :** 6 jours en 3 sessions de 2 jours tous les quinze jours  
Prochaines sessions les 15-16, 22-23, 29-30 novembre 2002.

### 4. L'ARCHITECTE ET SES PARTENAIRES FACE À L'USAGE

En cours de préparation.

### 5. CRÉATIVITÉ, UTOPIES, ÉTUDES ET RECHERCHES PROSPECTIVES

En cours de préparation.

# ODYSSUD

blagnac

Festival arts électroniques

Semaine Tintin

Slava's Snowshow

Marianne Faithfull

La Comédie Française

Michel Piccoli

Jean-Michel Ribes

Mathilde Seigner

Annie Girardot

Andy de Groat

Les Eléments

Antonio Marquez

Ahmad Jamal

Achille Tonic

Biondi

Käfig

Blanca Li

Jean Nouvel

Hubert Reeves

Pierre Henry

François Morel

Maurice Béjart

Tati/Deschamps

abonnez-vous  
à partir du 24 juin

02 / 03

saison

humour

théâtre

multimédia

musiques

jeune public

cirque

danse

Odyssud

4, avenue du parc  
31706 Blagnac Cedex

tél: 05 61 71 75 15  
Billetterie: 05 61 71 75 10

[www.odyssud.com](http://www.odyssud.com)

VILLE DE BLAGNAC



167 kms de réseau cyclable



**Vivez la ville en vélo**